

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	018	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.1.2	Décisions budgétaires Compte administratif

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

9

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

N'ont pas pris part au vote : M. Xavier BALLENGHIEN

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Budget annexe Assainissement
Proposition d'approbation du Compte de Gestion 2022**

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Madame l'Adjointe au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion établi par le Comptable public de la Collectivité retrace tous les mandats et les titres effectués par la Commune sur le budget Assainissement.

La section d'investissement

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022	
RECETTES	165 654,42
DEPENSES	162 683,36
RESULTAT de l'exercice	2 971,06
DEFICIT REPORTE de N - 1	2 307,14
RESULTAT A REPORTER SUR BP 2023	663,92
RAR 2022 RECETTES	0
RAR 2022 DEPENSES	0
RESULTAT RAR 2022	0
RESULTAT GENERAL	663,92

Le résultat de clôture de la section d'investissement, intégrant les résultats antérieurs et le solde des restes à réaliser, présente un excédent de 663,92 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2022 à 164 990,50 € détaillés comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
Dépenses		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 307,14	2 307,14
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 307,14	2 307,14
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	85 945,00	85 944,84
139111 Agence de l'eau	33 525,00	33 524,70
13912 Régions	5 302,00	5 301,42
13913 Départements	10 564,00	10 564,45
13918 Autres	36 554,00	36 554,27
16 - Emprunts et dettes assimilées	76 800,00	76 738,52
1641 Emprunts en euros	70 697,00	70 635,86
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	6 103,00	6 102,66
20 - Immobilisations incorporelles	3 000,00	0,00
2031 Frais d'études	3 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	313 371,09	0,00
21532 Réseaux d'assainissement	313 371,09	0,00
TOTAL DEPENSES	481 423,23	164 990,50

Elles se sont réalisées à 99.9 % concernant les dépenses réelles.

Les dépenses au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspondent à l'amortissement des subventions perçues les années antérieures pour 85 944,84 €.

Le capital de la dette d'un montant de 76 738,52 € a été payé au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés ».

Le financement de ces dépenses d'investissement s'établit comme suit :

Recettes		BP 2022	CA 2022
021 - Virement de la section d'exploitation		315 768,09	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	315 768,09	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		163 348,00	163 347,28
28131	Bâtiments	15 442,00	15 441,67
28138	Autres constructions	3 456,00	3 456,00
28151	Installations complexes spécialisées	36 435,00	36 435,15
28153	Amort. installations à caractère spécifique	106 342,00	106 341,46
28156	Amort. matériel spécifique d'exploitation	1 673,00	1 673,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		2 307,14	2 307,14
1068	Autres réserves	2 307,14	2 307,14
Total Recettes		481 423,23	165 654,42

Les recettes au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspondent à l'amortissement des immobilisations pour 163 347,28 €.

La section d'exploitation :

RESULTAT D'EXPLOITATION 2022	
RECETTES	315 026,95
DEPENSES	226 639,21
RESULTAT de l'exercice	88 387,74
EXCEDENT REPORTE de N-1	238 938,09
RESULTAT A REPORTER SUR BP 2023	327 325,83

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, intégrant l'excédent reporté de 2021 de 238 938,09 €, présente un excédent de 327 325,83 €.

Les dépenses :

Les prévisions de dépenses réelles d'exploitation ont été réalisées à 74 %.

EXPLOITATION	BP 2022	CA 2022
011 - Charges à caractère général	8 000,00	1 489,20
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 000,00	0,00
61523 Entretien et réparations réseaux	2 000,00	0,00
6226 Honoraires	1 000,00	0,00
6228 Divers	0,00	1 489,20
012 - Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00	39 615,73
6218 Autre personnel extérieur	40 000,00	39 615,73
023 - Virement à la section d'investissement	315 768,09	0,00
023 Virement à la section d'investissement	315 768,09	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	163 348,00	163 347,28
6811 Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	163 348,00	163 347,28
66 - Charges financières	22 222,00	22 187,00
66111 Intérêts réglés à l'échéance	22 800,00	22 764,87
66112 Intérêts - Rattachement des ICNE	-578,00	-577,87
67 - Charges exceptionnelles	15 545,00	0,00
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 545,00	0,00
Total Dépenses	564 883,09	226 639,21

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » concerne des dépenses d'entretien du service d'assainissement.

Au chapitre 012 « charges de personnel », 39 615,73 € ont été remboursés au budget principal pour la mise à disposition du personnel communal administratif et technique pour une année.

Au chapitre 66 « Charges financières », 22 764,87 € ont été mandatés pour régler les intérêts d'emprunts.

Les recettes :

Les recettes réelles d'exploitation de l'exercice ont été réalisées à 95 %.

Recettes	BP 2022	CA 2022
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	238 938,09	238 938,09
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	238 938,09	238 938,09
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	85 945,00	85 944,84
777 Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	85 945,00	85 944,84
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	220 000,00	216 203,11
70611 Redevance d'assainissement collectif	220 000,00	216 203,11
74 - Subventions d'exploitation	20 000,00	12 879,00
741 Primes d'épuration	20 000,00	12 879,00
Total Recettes	564 883,09	553 965,04

Les principales recettes proviennent de la redevance reversée par la SAUR pour 216 203,11 € et la prime d'épuration annuelle d'un montant de 12 879 €.

Les écritures au chapitre 042 correspondent à l'amortissement de subventions.

Ces résultats sont en conformité avec le compte de gestion du Trésorier Municipal qui a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, les opérations d'ordre et les soldes figurant au bilan 2022.

Le compte administratif 2022 et ses annexes, tels que prévus par l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées par le Trésorier Municipal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire, en précisant que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 3 AVR. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

transmis au Contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2023



